

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 05/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**Le **premier du mois de février**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel.

PROCURATIONS : CHEMIN Alexandra à TOUAT Jean-Claude

ABSENTS : BOUSSARIE Myriam, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle, LAGARDE Lionel.

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 1

Votants : 12

OBJET : DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT LEADER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le plan de financement ci-dessous pour le projet de liaison sécurisée itinérance douce 1^è tranche vélo-route et bourg.

DÉPENSES et RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Coût total prévisionnel de l'opération	42 153.00 €
Type TVA (HT / TTC)	HT - Assujetti à la TVA ou bénéficiant du FCTVA (collectivités et leurs groupements)
Montant de Fonds Européens sollicité	

COÛTS PRÉVISIONNELS	HT	RESSOURCES PREVISIONNELLES	
Construction de la voie	37 476 €	État	7 597.80 €
Signalisation (fourniture)	4 677 €	Conseil départemental 24	5 065.20 €
		Fonds européens	21 059.40 €
		Commune Milhac-de-Nontron	8 430.60 €
TOTAL	42 153 €	TOTAL	42 153 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus
- **Approuve** la signature et le dépôt de la demande de subvention réalisés par Monsieur le Maire

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*